Image not found or type unknown

Etat des lieux de sortie et remise des clefs

Par **BOURDELIN Guillaume**, le **10/11/2016** à **15:32**

Bonjour,
Je suis locataire à Epinay-sous-Sénart, ville appartenant à la "zone tendue". A ce titre je souhaite donc réduire mon préavis à 1 mois, soit le 30/11/2016. Mon propriétaire habite en province, Périgueux.
J'ai envoyé une lettre avec accusé réception (LAR) indiquant cela à mon propriétaire. comme je le sentais filou et ne pas aller la chercher, j'ai aussi payé un huissier pour présenter mon courrier le 28/10/2016 pour être certain de quitter le logement le 30/11/2016.
Dans mon courrier j'ai proposé la date du 30/11/2016 pour l'état des lieux de sortie et la restitution des clefs.

Mon propriétaire refuse la réduction à 1 mois malgré les nouvelles lois sur le sujet.
Donc il refuse d'être présent le 30/11/2016 pour l'état des lieux de sortie et la restitution des clefs.

NB : En 30 mois j'ai toujours payé mon loyer dans les délais.

A mon arrivée, c'est une amie à lui qui m'a remis les clefs et c'est à elle que j'ai remis l'état des lieux d'entrée qu'il m'avait signé par avance "vierge".

qu'il n'y ait pas d'état des lieux de sortie ne me gène pas, par contre je suis bien embêté avec les clefs s'il ne vient pas.

Des conseils ? idées ?

Merci d'avance pour vos retours

Par **BOURDELIN Guillaume**, le **10/11/2016** à **17:34**

Bonjour,
Merci beaucoup pour votre conseil ... je vais donc rechercher un huissier

Par **BOURDELIN Guillaume**, le **14/11/2016** à **09:18**

Bonjour,

Oui mais pour le courrier mon huissier était à Périgueux près de mon propriétaire. Là je vais en chercher un un près de chez moi.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés